

## **CONTRIBUTION A L'ETUDE DU TEMPS DANS LA PROCEDURE PENALE : POUR UNE APPROCHE UNITAIRE DU TEMPS DE LA REPONSE PENALE**

Deux périodes caractérisent le temps de la réponse pénale. La première est celle pendant laquelle une telle réponse peut être apportée à un comportement délictueux : le législateur a prévu une durée au terme de laquelle l'action publique est prescrite. La seconde est celle de la mise en oeuvre de la réponse pénale, c'est-à-dire du traitement des affaires pénales. La lenteur de la justice et l'absence de répression d'une infraction sont de moins en moins bien acceptées. Face à l'évolution de la société et des attentes des justiciables, il est légitime de modifier les règles de droit. Toutefois, les réformes se multiplient à un point tel que l'analyse de la procédure pénale contemporaine montre un véritable éclatement du temps de la réponse pénale, c'est-à-dire une rupture de l'unité des règles prévues par la loi. Pour que la matière retrouve cohérence et lisibilité, une approche unitaire doit être envisagée : le juste temps de la réponse pénale doit être recherché.

---

## **CONTRIBUTION TO THE STUDY OF TIME IN CRIMINAL PROCEDURE : FOR A RATIONAL APPROACH OF THE PENAL ANSWER TIME**

Penal answer is characterized by two stages. The first of which is the delay during which, the answer to a criminal behavior may be given : criminal law establishes time limits to public prosecution. The second stage refers to the delay of treatment of cases. Slow justice and the lack of criminal answer are less and less accepted by society. Consequently, it appears necessary to reform the legal system. However, the multiplication of reforms has led to a bursting of the penal answer time. Unity of legal rules has disappeared and must be recovered through a rational approach. The rightful time of the penal answer must be found.